

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 16 septembre 2019 se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Julie Morin (a quitté à 16 h 10) et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron (a quitté à 16 h 10), Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et François Chalifour, directeur général de la SDEG sont présents.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé de retirer le point 12. Assurances collectives.

Il est demandé d'ajouter au point 23.0 Varia, les points suivants :

- Fonds Catalyse
- État de la voie ferroviaire
- Politique cellulaire
- Synergie Estrie
- Projet « Vive la nuit »
- Plastiques agricoles

C.A. 2019-90

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 16 SEPTEMBRE 2019

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 28 AOÛT 2019
4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE
5. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

6. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES R-1, R-2, R-3 ET P-1, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON;
7. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2019-05 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON;
8. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD;
9. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 19-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE ET RURALE, DE MODIFIER CERTAINES NORMES CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON;
10. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 450-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE, MODIFIER LES MARGES DE REcul AVANT POUR LA ZONE R-12 ET MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LES ZONES R-12 ET R-13, MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC;
11. POLITIQUE D'EMBAUCHE
12. ASSURANCES COLLECTIVES
13. APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR AUDITEURS EXTERNES
14. FARR - COORDINATION PROJET ACCUEIL ESTRIE
15. PLANIFICATION STRATÉGIQUE
 - Offres
 - Structure du comité
16. RENCONTRE MTQ
17. COMITÉ RESSOURCE – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ ADMINISTRATIF ET LES COMPÉTENCES QUI LUI SONT DÉLÉGUÉES
18. TAUX D'ÉVALUATION – SECTEURS AGRICOLE ET ACÉRIQUE
19. BÂTIMENT
20. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
21. BUDGET 2020
22. RESSOURCES HUMAINES
23. VARIA
24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 28 AOÛT 2019

C.A. 2019-91

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 28 AOÛT 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 28 août 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Programme hors foyer

Je mentionne aux maires les raisons pour lesquelles le projet de la MRC n'a pas été retenu soit que le nombre de demandes était trop élevé par rapport aux fonds disponibles mais que ceux qui ont été acceptés avaient des projets qui se démarquaient davantage.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Aucun sujet à traiter.

6.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES R-1, R-3 ET P-1, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

C.A. 2019-92

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2009-08 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES R-1, R-2, R-3 ET P-1, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton nous a soumis son règlement no 2019-06 modifiant le règlement de zonage no 2009-08 afin de modifier les limites des zones R-1, R-2, R-3 et P-1 de manière à harmoniser les normes afin de permettre la mise en place d'un développement résidentiel;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2019-06 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2019-06 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2019-05 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

C.A. 2019-93

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 2019-05 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton nous a soumis son règlement no 2019-05 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2019-05 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2019-05 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

C.A. 2019-94

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1160 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford nous a soumis son règlement no 1160 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de bonifier la réglementation;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 1160 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 1160 de la Municipalité de Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 19-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDEN TIELLE ET RURALE, DE MODIFIER CERTAINES NORMES CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

C.A. 2019-95

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 19-487 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDEN TIELLE ET RURALE, DE MODIFIER CERTAINES NORMES CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton nous a soumis son règlement no 19-487 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin de créer une nouvelle zone résidentielle et rurale, de modifier certaines normes concernant les bâtiments accessoires et la garde d'animaux de ferme;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 19-487 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 19-487 de la Municipalité de Lambton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 450-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE, MODIFIER LES MARGES DE REcul AVANT POUR LA ZONE R-12 ET MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LES ZONES R-12 ET R-13, MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

C.A. 2019-96

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 450-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE, MODIFIER LES MARGES DE REcul AVANT POUR LA ZONE R-12 ET MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LES ZONES R-12 ET R-13, MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac nous a soumis son règlement no 450-2019 modifiant le règlement de zonage no 243-90 afin de créer une nouvelle zone mixte, modifier les marges de recul avant pour la zone R-12 et modifier les dispositions relatives aux bâtiments accessoires dans les zones R-12 et R-13;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 450-2019 et que, suite aux discussions, les maires

s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 450-2019 de la Municipalité de Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

POLITIQUE D'EMBAUCHE

Un projet de Politique d'embauche a été envoyé par courriel aux maires. Des questions sont posées et des discussions ont lieu.

C.A. 2019-97

REPORT DE L'ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE AU CONSEIL DES MAIRES

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les membres du comité administratif approuvent le contenu de la Politique d'embauche mais qu'elle soit présentée au conseil d'administration de la SDEG pour une recommandation avant de procéder à l'approbation au conseil des maires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

ASSURANCES COLLECTIVES

Ce sujet a été retiré.

13.0

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR AUDITEURS EXTERNES

J'informe les maires qu'un appel d'offres est en préparation par la firme d'avocats Cain/Lamarre pour une firme d'auditeurs externes. J'ajoute que l'analyse des offres de services devrait être faite en octobre.

14.0

FARR - COORDINATION PROJET ACCUEIL ESTRIE

Je rappelle aux maires en quoi consiste le projet. Je mentionne aux maires que le dépôt du projet pour la mise en place d'un poste de coordination pour l'accueil et l'intégration pour les MRC de l'Estrie ne sera pas fait comme prévu le 27 septembre prochain et qu'il est donc reporté à l'appel de projets suivant.

15.0

PLANIFICATION STRATÉGIQUE**Offre**

J'informe les maires que 2 firme ont été sollicitées dans le cadre de l'élaboration d'une planification stratégique.

Structure du comité**C.A. 2019-98****RECOMMANDATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ RESSOURCE
– PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit recommande que le comité ressource en lien avec l'élaboration d'une planification stratégique ait la composition suivante :

- La directrice générale;
- Le préfet et 2 élus du conseil des maires, dont un qui siège sur le CA de la SDEG;
- Une direction générale d'une municipalité;
- 3 employés de la MRC dont l'agente aux communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0

RENCONTRE MTQ

Madame le préfet rappelle aux maires la tenue d'une rencontre d'information le 1^{er} octobre prochain avec le ministère des Transports du Québec.

17.0

**COMITÉ RESSOURCE – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION
D'UN COMITÉ ADMINISTRATIF ET LES COMPÉTENCES QUI LUI SONT
DÉLÉGUÉES**

Madame le préfet explique aux maires que la MRC peut adopter un règlement sur la constitution et les compétences déléguées au comité administratif. Les maires s'entendent pour reporter ce projet au printemps prochain considérant les dossiers plus urgents en cours.

18.0

TAUX D'ÉVALUATION – SECTEURS AGRICOLE ET ACÉRIQUE

Madame le préfet informe les maires que la MRC est au fait de l'information que fait circuler l'Union des producteurs agricoles au sujet de la possibilité pour les municipalités d'appliquer un taux de taxation différent pour les entreprises agricoles. J'ajoute que les municipalités qui ont reçu les lettres sont celles ayant un dépôt de rôles. Les maires échangent entre eux à ce sujet.

19.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

20.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le 11 octobre 2019 à compter de 11 h. Un avis de convocation sera envoyé conformément à la loi.

21.0

BUDGET 2020

Je rappelle aux maires la tenue d'un atelier portant sur les prévisions budgétaires 2020 le 11 octobre prochain de 9 h à 16 h.

Des discussions ont lieu au sujet de la révision de la répartition des quotes-parts. Il est convenu qu'un comité soit formé l'an prochain pour leur révision complète. Il est cependant convenu que la feuille de répartition soit regardée lors de la prochaine rencontre afin de valider le principe sur lequel repose la répartition de certaines quotes-parts et que des changements soient recommandés au conseil des maires s'il y a lieu.

22.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que monsieur Sébastien Couture est recommandé pour le poste de technicien en prévention incendie.

J'ajoute que le CA de la SDEG a recommandé madame Jacinthe Garand pour le poste d'agent de développement en entrepreneuriat en remplacement de monsieur Martin Robert. Quant au poste d'agent de développement local, il sera affiché pour une 3^e fois.

J'informe les maires que madame Sophie Bourassa a été retenue pour le poste de responsable de l'évaluation et de l'environnement et qu'elle entrera en fonction le 30 septembre prochain.

En terminant, je mentionne aux maires que la mise à jour du manuel de l'employé se fera prochainement et que je prévois former un comité composé des responsables de services, du préfet, de la direction générale de la SDEG ainsi que de moi-même, lequel sera accompagné par la firme Cameron RH.

23.0

VARIA

Fonds Catalyse

Monsieur François Chalifour présente et explique en quoi consiste le Fonds régional Catalyse, lequel permettrait d'investir des fonds dans du capital de risques pour venir en aide aux entreprises de l'Estrie. Des questions sont posées en lien avec le financement du fonds et des entreprises de notre territoire qui pourraient en bénéficier.

État de la voie ferroviaire

Des discussions ont lieu au sujet de l'attention médiatique des dernières semaines en lien avec la sécurité ferroviaire dans certaines municipalités du territoire.

**MADAME JULIE MORIN ET MONSIEUR GABY GENDRON QUITTENT
À 16 H 10****Politique cellulaire**

Des discussions ont lieu en lien avec des modifications à être apportées à la Politique des cellulaires. Il est convenu que les modifications soient présentées lors de la séance du conseil des maires d'octobre prochain.

Synergie Estrie

Madame le préfet explique qu'un projet « Synergie Estrie » d'économie circulaire de la MRC des Sources et Sherbrooke Innopole a été accepté au Fonds d'appui au rayonnement des régions en 2018. Le but est de revaloriser des rebuts d'entreprises en créant des synergies entre les entreprises. Elle ajoute que d'autres MRC ont décidé de se greffer au projet en engageant chacune leur agent. La coordination du projet se fera à partir de la MRC des Sources. Elle termine en expliquant que la SDEG a accepté que la ressource relève d'elle, laquelle devrait entrer en poste dès janvier prochain.

Projet « Vive la nuit »

J'explique aux maires que le Mont Mégantic a élaboré un projet pour sensibiliser la population à la pollution lumineuse. Un partenariat financier des MRC du Granit et du Haut-St-François est demandé pour lequel le montage financier sera transmis prochainement.

Plastiques agricoles

Madame le préfet informe les maires que les municipalités qui ont fait la demande d'être visitées dans le cadre de la mise en place de la collecte des plastiques agricoles l'ont été. Elle ajoute qu'une photo sera prise demain pour le lancement de la campagne.

24.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2019-99**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 16 septembre 2019 soit levée, il est 16 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale